

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
M. Mamère, Mme Billard, MM. Yves Cochet et de Rugy

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 2 de cet article, supprimer le mot :

« consécutifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le terme « consécutifs ».